

# Compte-rendu du Conseil municipal de Cournols du 6 juillet 2016.

---

**Présents :** Philippe TARTIÈRE, Françoise BARBAT, Dominique CHATRAS, Nicolas COMBY, Geneviève FAYE-GUILLERAND, Bruno MAUGUE, Bruno SAMSON, Michaël SAVIGNAT.

**Excusés :** Bernard MIOCHE, Agnès DURAND, Émeline SIOR.

**Secrétaire de séance :** Père Bruno SAMSON.

➤ **Début 22 h 40.**

Les points suivants ont été abordés selon l'ordre du jour.

## **1. – Réflexion sur la révision du PLU.**

Mi-septembre : une explication sera apportée par le bureau d'étude « Campus Développement », qui proposera des réponses aux problématiques en cours : bureau de l'entreprise CCMT, construction de Mr Ricardo, ... Il pourrait s'agir d'une « révision allégée du PLU ».

C'est également l'occasion d'avoir des précisions sur une éventuelle mise en place d'un PLUI. Cette réunion d'information du Conseil municipal pourrait être suivie ultérieurement d'une réunion publique pour les habitants de la commune.

## **2. – S.I.E.G. : travaux d'éclairage sur Chabanne et Randol.(Délibération 8/8 )**

Coût total 20 400 €, dont 8 500 € de fonds de concours à déduire. Convention à signer avec le SIEG.

## **3. – G.R.D.F. : Redevance d'occupation du domaine public.**

Redevance d'occupation du domaine public : la législation a évolué en ce qui concerne l'occupation du domaine public, essentiellement le calcul de la redevance.

## **4. – Taxe d'assainissement 2016-2017.**

Elle est actuellement de 0,80 €/m<sup>3</sup>. Elle nous permet de rembourser l'annuité de l'emprunt de la première tranche des travaux (env. 4.300 €/an). Or, avec l'emprunt consécutif à la 2<sup>e</sup> tranche, les annuités vont être augmentées ; une réflexion doit donc être menée sur une augmentation éventuelle de cette taxe. Actuellement basée sur la quantité d'eau consommée, elle pourrait être calculée sur la base d'une part fixe et d'une part variable, ce qui se fait dans une très grande majorité, et permet d'avoir une participation plus importante de la part des résidences secondaires par exemple.

## 5. – Aménagement foyer rural et chapelle.

Quelques aménagements ont été faits au foyer et à la chapelle, ces aménagements ont été effectués par l'ESAT du Marand : bancs, jardinières et plan de travail au foyer, peintures des fenêtres du foyer et des portails de grange, tailles des lilas à la chapelle et désherbage de la station au printemps, vernis sur la porte de l'église, mise en peinture du hall et la cuisine du foyer. Les travaux à la chapelle sont quasi finis. Seuls les portails extérieurs restent à changer.

## 6. – D.I.A. : parcelle TARTIERE N°15. (Délib : 7 pour, 1 abstention)

Vente de la parcelle de M. Tartière à M. et Mme Lansigu .

## 7. – Questions diverses.

- **Parcelle n° D 184 située à Randol** : l'abbaye demande d'acquérir cette parcelle boisée de 1 ha ½, enclavée dans son domaine, et qui appartient actuellement à la commune : aucune opposition.

- **C.C.A.S.** : une réunion a été menée avec le CLIC de Billom . Un document en rapport avec le CLIC de Billom sera joint avec la lettre municipale. Ce document coordonne les aides liées aux personnes âgées.

- **Fonds Solidarité Logement** : coût assumé par le Conseil départemental, qui demande une participation aux communes (75 € pour Cournols).